

AU/31/1.1/20220912/125

Objet : Equipement radio et téléphonie de la Police Municipale

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L 2122-1 et R 2122-8 ;

CONSIDERANT le besoin spécifique du Service de Police Municipale en radio et téléphonie mobile ;

CONSIDERANT que pour le fonctionnement en mode talkie-walkie des smartphones il est nécessaire de souscrire à une application spécifique pour 18 utilisateurs,

CONSIDERANT que le fonctionnement de cette application nécessite un accès data

DECIDE de signer les marchés publics suivants :

- Un abonnement au service Instavox Pro pour 18 utilisateurs
- Avec la société NOVELAD – 10 rue Mercoeur – 75011 PARIS
- Dont la redevance mensuelle est de 144 € HT soit 1728 € HT par an
  
- Un abonnement forfait accès data 5GO
- Avec la société My-Tel Business – ZA de la Grue – 26120 CHABEUIL
- Dont la redevance mensuelle est de 351 € HT soit 4212 € HT par an

PRECISE que la durée de ces contrats est fixée à douze mois à compter du 1er octobre 2022

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget de la ville de Monteux

MONTEUX, le 12 septembre 2022

Acte Exécutoire

Envoyé le : 15.09.2022.

Affiché le : 15.09.2022.



Christian GROS

Maire de MONTEUX